



Amiens, le 25 février 2016

Communiqué de presse

**Philippe De Mester, préfet de la Somme, se félicite de l'annonce par le ministre de l'Intérieur de l'implantation d'une plate-forme spécialisée dans la délivrance des titres à Amiens**

Le Ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a confirmé hier l'implantation d'une plate forme spécialisée dans la délivrance des titres à Amiens, dont le principe avait été d'ores et déjà annoncé par le Premier ministre lors de son déplacement dans le département en juillet dernier.

« C'est une très bonne nouvelle pour Amiens et notre département » se réjouit Philippe De Mester, préfet de la Somme. Cette plate forme, qui sera accueillie en préfecture dès 2017, sera spécialisée dans l'instruction des certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises).

Cette annonce s'inscrit dans le cadre du « Plan Préfecture Nouvelle Génération » qui a pour but de faciliter la démarche quotidienne des citoyens tout en facilitant les conditions de travail des agents avec la création de plusieurs plates formes spécialisées dans la délivrance des titres : permis de conduire, certificats d'immatriculation (cartes grises), carte nationale d'identité (CNI) et passeports.